

Face à la kriegsmarine : marins et personnels d'arsenaux à Lorient, Brest et Wiesbaden

Jean-Claude CATHERINE



L'occupation allemande à Brest

cliché E.C.P.A.

Le sort de la Marine française dans la guerre est conditionné par la signature des accords d'armistice qui la désarment très largement et la maintiennent en situation de non-belligérance. La Flotte représente pour Vichy, face à l'Allemagne, un atout et un enjeu de pouvoir, mais les velléités vichystes de défendre la souveraineté du gouvernement se révèlent vaines face à la toute-puissance du vainqueur, bien décidé à engager le vaincu dans une collaboration à sens unique. Le sabordage de Toulon sonne le glas de ces illusions. La marine sort du conflit mondial diminuée en forces matérielles et meurtrie humainement par les multiples divisions nées au sein du personnel.

Les marins à croix de Lorraine qui, en juin 40, avec de Gaulle, ont refusé la défaite et formé les F.N.F.L., sont rejoints dans le combat aux côtés des Alliés par les forces navales basées dans les

colonies, contrôlées par Vichy jusqu'en novembre 1942 ; leur histoire est largement connue.

Le comportement des hommes qui, se trouvant en France métropolitaine, ont été administrés par le Secrétariat d'Etat à la Marine de Vichy et ont connu, dès juin 40 pour la zone occupée ou à partir de novembre 1942 pour la zone non occupée, les dures réalités de l'occupation allemande, est l'enjeu de débats. Débats intérieurs pour ces marins et ouvriers d'arsenaux devant choisir entre l'obéissance à un gouvernement prônant la collaboration ou l'engagement dans la résistance ; débats passionnés à la Libération où ceux qui ont travaillé aux ordres de Vichy, et servi de ce fait les occupants, sont critiqués, voire condamnés, par les arrivants, marins de Londres et Alger ; débats en 1994 où historiens et citoyens analysent la probléma-

tique résistance-collaboration. Etudier la résistance dans la marine de Vichy sous l'occupation allemande pose problème. La nature du sujet implique de dépasser d'emblée une application mécanique de l'alternative résistance/collaboration. En effet, le maintien en activité d'organismes militaires travaillant pour l'occupant permet à ceux qui collaborent de fait d'avoir simultanément des comportements de résistance. Ces personnels vivent une contradiction permanente entre leurs actes officiels et leurs pratiques clandestines. Ils méritent d'autant plus l'attention en raison du poste qu'ils occupent, les uns au niveau des instances de décision et de discussion à Vichy, Paris et Wiesbaden, les autres au cœur du dispositif militaire allemand, dans les ports occupés.

Une connaissance détaillée des faits est malaisée à établir. En effet, marins et ouvriers d'arsenaux sont tenus à des règles de discipline et d'obéissance et leur contrôle est d'autant plus strict qu'ils constituent un enjeu majeur entre Vichy, pour des raisons politiques, et la Kriegsmarine, pour des raisons d'efficacité militaire. Ceci rend plus délicate la décision de résister et impose à ceux qui la prennent une dissimulation accrue.

Il en résulte pour l'historien un problème de sources. Les résistants n'ont pas produit d'archives contemporaines de leur action et la mémoire résistante a été formée, après la Libération, par les témoignages des survivants. Le Secrétariat d'Etat à la Marine de Vichy, soucieux de réprimer toute insubordination aux yeux de l'occupant, produit des archives où les faits de résistance sont systématiquement minimisés, niés et camouflés. Les mots de l'amiral Le Luc, dans une conversation téléphonique le 20/01/1943, « *notre maison est une maison de verre ; nous n'avons rien à cacher...* » sont loin de refléter la réalité¹. Le recouplement des archives et des témoignages permet d'éclairer le fonctionnement des services et le comportement des individus dans leur travail quotidien. Les exemples relevés privilégient la Bretagne en raison de l'importance de Lorient et Brest pour la Kriegsmarine. Concentrés dans ces ports, marins et ouvriers vivent en osmose avec le reste de la population dont ils partagent opinions et manifestations ; il est intéressant de les replacer dans leur milieu pour ensuite mieux cerner leurs réactions propres en tant que personnels de marine.

(1) 20/01/1943, entretien téléphonique amiral Le Luc - C.V. Toulouse-Lautrec, dans AN, AJ41/1 907, 24/01/1943, CR entretien C.F. Von Pezold-Toulouse-Lautrec.

(2) S.H.M., TT.8.5, 9/12/1944, rapport du C.V. Charrier.

(3) S.H.M., TT.8.6, 23/8/1944, rapport du C.V. Le Floch.

Opinions et manifestations dans un port militaire : le cas de Lorient

Il faut se garder d'isoler les personnels de la Marine du reste de la population. Le C.V. Charrier, commandant l'arrondissement maritime de Lorient souligne le 9/12/1944 que « *la Bretagne et la Marine ne font qu'un* »². Marins de pêche, de commerce ou de la Royale, les Bretons ont bien le regard tourné vers la mer, et la population des grands ports, où marins, ouvriers des arsenaux, retraités et leurs familles sont nombreux, est très liée à la Marine. Il est évident que l'opinion publique dans son ensemble y est très attentive à ce qui concerne la Marine et ressent les malheurs qui la frappent, comme après Mers el-Kébir ou Toulon. Inversement, le monde de la Marine n'est pas replié sur lui-même et le reproche fait par certains, (elle) « *a paru s'intéresser à son sort en négligeant celui du pays* », est rejeté par le C.V. Le Floch, commandant la Marine à Lorient en août 1944, au début de la Libération³. Cette interaction se note dans les comportements et formes de résistances apparues dès le début de l'occupation en ville.

Des habitants comme les autres

Au-delà de leur activité professionnelle, marins et ouvriers sont des habitants de Lorient, des citoyens français, des Bretons, partageant avec l'ensemble de la population difficultés et soucis de vie quotidienne en zone occupée. Ils vivent, de plus, dans les ports militaires, là où les contraintes de l'occupation allemande sont particulièrement pesantes : effectifs d'occupation, prélèvements et réquisitions de tous ordres sont lourds ; contrôles militaires et policiers, nombreux, dépassent les enceintes militaires car l'ensemble des régions maritimes est classé « zone interdite ». Les attaques des Alliés sur les objectifs militaires des ports touchent l'ensemble de la ville, en raison de l'imprécision du largage des bombes et de l'imbrication des sites militaires (casernes, dépôts, positions de défense) dans les secteurs habités par les civils. A Lorient, ces bombardements, répétés depuis septembre 1940, aboutissent à la destruction quasi complète de la ville et à l'exode de la population entre janvier et mars 1943 : désormais, les ouvriers qui continuent à travailler à l'arsenal connaissent des contraintes supplémentaires de logement et de transport qui accaparent leur temps et leur esprit. Dans l'attente de jours meilleurs, une majorité se replie sur soi, un tel comportement attentiste se retrouvant dans l'ensemble de la population française. Passivité



Pèlerinage à S^t Anne d'Auray durant l'occupation cliché E.C.P.A.



Marins français à Brest sous l'occupation droits réservés

et peur coexistent avec l'esprit de calcul de certains qui recherchent des gains personnels dans les trafics. Il ne faut pas oublier aussi l'attrait des salaires supérieurs versés à ceux qui s'embauchent sur les chantiers Todt ou dans les entreprises travaillant directement pour la Kriegsmarine. Aussi, ceux qui s'engagent dans des formes actives de résistance sont-ils minoritaires, comme le souligne le C.V. Charrier le 09/12/1944 : « Le personnel ouvrier de l'arsenal de Lorient est surtout préoccupé de questions matérielles. Très peu ont rejoint les organisations de résistance active et représentent en cela les sentiments de la majorité de la population française ».

Une opinion hostile à l'occupant

L'orientation et l'évolution de l'opinion lorientaise en 1940-41 sont soulignées par les rapports du Préfet du Morbihan⁴. Au début novembre « la population témoigne (aux occupants) une réserve correcte mais certaine. Seuls leur font vraiment accueil les commerçants qui vendent à bon prix... ». Le courant favorable observé dans les premiers jours de l'occupation n'a pas persisté en raison du soutien allemand au mouvement autonomiste breton, de l'envoi en Allemagne des 35 000 prisonniers détenus dans

les camps du Morbihan, et du poids des réquisitions sur un département particulièrement pauvre. Si « la population apprécie hautement le redressement entrepris par le Maréchal Pétain et le gouvernement », le Préfet note « un très gros effort à faire pour amener à la formule de collaboration les populations de ce département. En conséquence... je parle plus volontiers, pour l'instant, de participation pour notre pays à un esprit européen nouveau que de collaboration proprement dite ».

Dans son rapport du 01/12/1940, il note des résistances contre cette politique de collaboration dans les centres ouvriers où est mise en avant « l'incidence du prix de la vie sur le budget du travailleur ». « Les demandes et réquisitions constamment accrues des unités allemandes mécontentent, froissent, choquent davantage contre nos occupants ». Cette « atteinte à la susceptibilité de nos populations et à la propriété privée offre un terrain favorable à la propagande anglaise et à l'influence de ceux qui mettent encore tous leurs espoirs dans la victoire de la Grande-Bretagne ».

(4) AN, F1 CIII 1172, rapports du préfet du Morbihan.

(5) R. Leroux, *Le Morbihan en Guerre 1939-1945*, Mayenne, 1986. Cet ouvrage est la base des informations sur les manifestations et organisations de résistance dans le département.

Le prestige du maréchal Pétain semble bénéficier du départ de Laval (rapport du 01/01/1941) car « l'opinion se plaît à opposer à la formule de la soumission complète prêtée à M. Laval, celle d'une résistance nette et digne, dans le but de soustraire notre pays aux exigences du vainqueur ». Mais, « opinion très répandue dans le public », une telle « résistance... est la conséquence de l'opiniâtreté de la défense anglaise et de la perspective d'une victoire de nos anciens alliés, que les anglophiles, très nombreux dans nos régions, s'obstinent à vouloir présenter comme étant plus que probable... Cet état d'esprit très voisin de l'anglophilie est surtout répandu dans les grandes agglomérations », donc à Lorient.

« A l'exception des commerçants, la population a peu de rapports avec les occupants qu'elle s'emploie visiblement à éviter le plus possible » ; « aux matches de football où opèrent des joueurs allemands, il y a une absence totale du public ».

Manifester dans les cimetières ...

Par contre, le 30/12/1940, les obsèques de trois aviateurs anglais sont suivies par 2 000 personnes au cimetière de Lanester, commune largement habitée par les familles d'ouvriers de l'arsenal de Lorient. Pareille anglophilie se manifeste à diverses reprises, les 27 juin, 28 juillet, 25 août 1941⁵.

... devant le monument aux morts ...

Les appels à manifestation trouvent un écho croissant en 1941. Si le 19/10/1940, devant le monument aux morts de Lorient, les présents, ouvriers d'arsenal pour la plupart, sont peu nombreux, les habitants de la ville observent presque unanimement le « plébiscite muet » du 1^{er} janvier 1941 : « dans les villes, les rues ont été complètement désertes » constate le Préfet, preuve que l'appel de de Gaulle à ne pas sortir de chez soi ce jour-là entre 15 et 16 heures a été largement suivi.

Nouvelle manifestation muette à l'appel de de Gaulle pour le 11 mai 1941 : selon les rapports de police, une grande partie de la population marque la fête de Jeanne d'Arc en passant devant le monument aux morts. Le 20 mai, la gendarmerie dénombre 3 000 personnes, « dont beaucoup d'ouvriers de l'arsenal maritime ». Ils « se proposaient de se réunir devant le monument aux morts — où un portrait du chef de l'État devait être déchiré — aux fins de protester contre les accords conclus ou projetés par M. l'amiral Darlan. Cette tentative de manifestation... est symptomatique de l'état d'esprit de l'élément ouvrier ». Le service d'ordre, français et alle-



L'ingénieur Stoskopf, sous-directeur de l'Arsenal de Brest
droits réservés

mand, empêche cette manifestation d'aboutir, mais les cris de « A bas Darlan », « A bas Hitler », « Vive de Gaulle », montrent l'orientation de l'opinion.

La manifestation de rue, prévue le 25 juin 1941, n'a pas lieu en raison des mesures préventives prises par les polices française et allemande. L'opinion communiste ne se manifeste pas en tant que telle dans les rues ; les militants connus sont particulièrement surveillés par la police qui ne décèle chez eux aucune activité particulière, preuve aussi bien de la désorganisation ou du désarroi des structures et des hommes, que de leur adaptation précoce à la clandestinité. Les premières actions de résistance se développent dans le monde ouvrier de l'arsenal qui participe par ailleurs aux manifestations de rue déjà citées.

... et autour de la gare

La foule qui, le 24 octobre 1942, scande « Laval au poteau », « Les Soviets partout » et chante « l'Internationale » fait fi des risques de répression : ces 6 000 personnes qui, selon l'estimation du rapport de gendarmerie, se pressent dans la gare et autour du passage à niveau du Cours de Chazelle sont là pour accompagner les

191 ouvriers de l'arsenal partant pour le chantier naval « Deschimeg-Seebeck » de Wesermünde et la vigueur de leurs protestations prouve bien que ce départ n'a rien de volontaire.

Le rôle de l'ingénieur Stoskopf, sous-directeur de l'arsenal, qui diffuse aux ouvriers une note de « renseignements généraux concernant le séjour en Allemagne » et signe, à leur place, leur contrat d'engagement pour leur permettre de bénéficier des avantages assurés aux volontaires, est mal compris : dans les clameurs de la foule, aux cris hostiles aux Allemands se mêlent des « *A mort Stoskopf* ».

Si, en 1940 et 1941, arsenal et marine se sont fondus dans des manifestations où une part de la population de Lorient répondait à des mots d'ordre venus de Londres ou exprimait, de façon spontanée, son soutien aux aviateurs anglais dont les bombes s'abattaient sur la ville, le 24 octobre 1942, la plus grande manifestation de rue de la guerre a lieu pour exprimer le soutien de la ville à l'arsenal et à ses ouvriers.

Marins et ouvriers dans la résistance

Les personnels de Marine se retrouvent, aux hasards des relations personnelles, engagés dans la résistance à titre purement individuel. Un retraité de la marine, T. Le Douarin est l'auteur des premiers tracts rédigés au cours de l'été 1940 et tirés avec l'aide de R. Rivoal, tourneur sur métaux à l'arsenal ; tous deux sont arrêtés les 9 et 10 janvier 1941.

L. Croizier, ouvrier de l'arsenal de Lorient, tente de gagner Londres par l'Espagne pour le compte du mouvement « Le Coq Gaulois », fondé en août 1940 à la Préfecture de police. Il est arrêté à sa deuxième tentative le 5 mars 1941 et déporté. Qu'ils soient retraités, marins démobilisés ou mis en congé d'armistice, ces hommes n'ayant plus à proprement parler d'activité « Marine » ont un engagement de résistance en tant que citoyen, mais leur passé de marin qui leur a inculqué les valeurs d'honneur, de patrie et de discipline peut contribuer à expliquer leur engagement et à en accepter les règles et sacrifices. De plus, leurs connaissances techniques (armes, explosifs, transmissions, identifications de matériels, habitude du commandement ou de l'exécution des ordres...), leurs relations personnelles dans leur ancien milieu professionnel, et leur domicile souvent situé dans les zones littorales ou dans les ports peuvent servir à l'activité et au développement de leur groupe de résistance, la plupart des réseaux s'efforçant de collecter des renseignements sur l'activité maritime et littorale allemande.

Le C.V. en retraite E. Defforges adhère en 1941 au réseau « Hector » et contribue ensuite au développement de Libé-Nord, autour du golfe du Morbihan. Son domicile de l'île de La Jument, dans le golfe, abrite successivement, en janvier 1944, E. Audran, agent technique à l'arsenal de Lorient, responsable régional du réseau Alliance et chef du 2^e bureau de l'A.S. du Morbihan, et le général Audibert, chef de la résistance de l'Ouest depuis juin 1943 et organisateur dans cette région de la mise sur pied de l'A.S.

Le C.V. Defforges, son épouse et un jeune marin réfractaire du S.T.O., F. Pocreau, sont arrêtés avec d'autres, le 31/03/1944, puis déportés.

Moins lié aux milieux de la Marine en ce qu'il appartient au cadre de réserve, le C.F. Chenailier, sous-directeur du Ravitaillement général à Vannes, où il anime le réseau « Action » de « La France combattante » devient, en décembre 1943, commandant de l'A.S. dans le Morbihan, sous le nom de Colonel Morice. A ce titre, il unifie la résistance du département au sein des F.F.I., le 10 avril 1944. Ce patron des F.F.I. du Morbihan à la Libération est sans doute un des rares représentants de la Marine à avoir joué un tel rôle. Indice de son attachement, il arbore ses grades dans les combats autour de la poche de Lorient et lors des cérémonies d'après-guerre, aussi tenu qu'ait été en réalité son lien. L'originalité de l'engagement de la Marine dans des formes multiples de résistance est à chercher ailleurs, dans l'activité strictement professionnelle des officiers, des marins et des ouvriers d'arsenaux.

La défense ambiguë des intérêts de la Marine de Vichy : tactiques de résistances dans une stratégie de collaboration

Darlan fixe les objectifs

Face aux Allemands, la ligne politique officielle de la Collaboration est appliquée par le Secrétariat d'Etat à la Marine selon une directive générale de l'amiral Darlan du 30/09/1940 : « *Il me paraît tout à fait vain de chercher à s'opposer aux demandes allemandes. Un refus n'aurait d'autre résultat que d'entraîner des mesures de contraintes s'accompagnant d'inconvénients graves... La seule solution réaliste consiste à accepter dans leur principe les demandes des Allemands en cherchant à obtenir*

*d'eux des contreparties aussi substantielles que possible. En dehors de leurs avantages intrinsèques, ces compensations permettraient de justifier auprès du personnel ouvrier des chantiers l'attitude du gouvernement et d'en obtenir une activité normale »*⁶.

Au-delà d'objectifs politiques à court terme, Vichy justifie sa collaboration par la défense des intérêts de la France. Pour la Marine, il s'agit de sauver ce qui peut l'être des installations et matériels, et de tenter de préserver les personnels, l'objectif final étant d'assurer une renaissance de l'institution après-guerre. Cet effort de préservation à tout prix de l'institution « Marine » est conduit à deux niveaux :

— les commissions franco-allemandes de Wiesbaden ou Paris dont les officiers négocient les questions les plus diverses dans le cadre de stratégies politico-militaires définies à Berlin et Vichy ;

— les directeurs et commandants de services maintenus en activité en zone occupée, confrontés à tout le poids, quotidien et matériel, des exigences des commandements allemands locaux.

Tout le problème est de déterminer si au cœur de la collaboration, négociée ici et appliquée là, un état d'esprit ou des pratiques de résistance peuvent trouver place.

Freiner les appétits allemands à Wiesbaden

Il est délicat d'apprécier le rôle exact des officiers qui, à Wiesbaden, agissent sur un terrain où les dés sont pipés d'avance et où les Allemands, maîtres du jeu, exigent toujours plus et ne cèdent que sur des points jugés par eux nécessaires et secondaires. C'est un marché de dupes où, en échange de concessions sur le maintien de la Flotte et les libérations des P.G., la Kriegsmarine s'assure les services des arsenaux et ports de zone occupée.

« Récepteur de coups de pied au cul »

Les relations à l'intérieur des sous-commissions fluctuent entre conflits et détentes. « *Nous menons ici une existence austère, dans une prison sans barreaux ; nos relations avec les Allemands sont aussi pénibles que vous pouvez le penser,*

mais c'est à la sous-commission Marine que règnent les relations les plus supportables » écrit l'amiral Michelier, le 10/07/1940 (M. à Le Luc)⁷. Le climat de courtoisie demeure une constante entre les officiers de marine : cette sous-commission est la seule à conserver « *son égalité d'humeur et ses tendances courtoises* » (23/11/1940, M. à Le Luc) ; « *bonne ambiance habituelle à la sous-commission Marine, mais difficultés à l'Air, aux Forces Terrestres et à l'Armement* » (08/11/1941, M. à Marzin) ; « *...raidissement officiel bien entendu, car dans le privé nos excellentes relations subsistent* » (23/01/1942, amiral Chomel). Le C.V. Estienne a le même type de relations en 1943 avec le C.F. Von Pezold qui lui adresse de nombreuses « lettres personnelles », puis en 1944 avec le C.V. Ambrosius. Chacun trouve son compte à cette courtoisie compréhensive qui facilite les négociations dans les deux sens.

Mais sur le fonds, l'antagonisme entre vainqueur et vaincu demeure et la résistance, toute diplomatique, de ces officiers français est faite de reculades et d'abandons successifs : position peu glorieuse et peu enviable où les volontés s'usent. L'amiral Chomel veut, le 23/01/1942, « *rester optimiste, nous tirerons bien encore quelques épingles du jeu, à condition de ne pas leur donner l'impression qu'on les carotte* », puis déclare, le 21/06/1942 : « *mes collaborateurs et moi continuons à besogner pour obtenir le plus de choses possibles. La vie ici est plus lugubre que jamais ; par ailleurs les affaires des Allemands ne doivent pas marcher car ils deviennent de plus en plus difficiles en affaires. Je ne vous cache pas que je commence à avoir ma claque de ce métier de récepteur de coups de pied au cul, il est bien ingrat* ». Cette formule a l'avantage de la clarté, mais l'amiral Michelier ne dit pas autre chose le 25/07/1942 : « *Wiesbaden est à tout point de vue un poste de premier ordre, mais, à la longue, l'existence de trappiste en semi-captivité que l'on y mène rend utile de se retremper dans la marine active au grand air. Pour ces raisons, je suis heureux de servir en Afrique du Nord* » (lettre à Auphan).

Les règles du jeu du chat et de la souris qui se joue à Wiesbaden ont été bien analysées par l'amiral Michelier dans sa lettre du 12/02/1942 à l'amiral Marzin : « *...dans quelque temps, il y aura un raidissement, on nous déclarera que le climat est devenu mauvais. Tout ce qui a été cédé depuis juillet (passage de vedettes), justement pour améliorer un climat par des gestes, l'aura été en pure perte. Après une nouvelle tension, on nous demandera à nouveau quelques abandons aussi gratuits que dangereux, afin de nous enfermer davantage vis-à-vis des Anglo-Saxons, but essentiel, et ainsi de suite. Voilà ce qui se passe depuis*

(6) S.H.M., TTA107, 30/09/1940, 1 951/FMF3/SECA, SE. Marine à D.S.A. a/s commandes de la Marine allemande aux chantiers navals français.

(7) Citations extraites des correspondances adressées de Wiesbaden (amiraux Michelier et Chomel) à Vichy, S.H.M., TTA126.

juin 1941. *Tel est le mécanisme que l'Axe va faire tourner... Ici, nous commençons à le connaître suffisamment pour pouvoir prophétiser les phases de son fonctionnement et pour ne plus vouloir jouer le rôle du citron... Avec les Allemands, des transactions successives sont bien plus dangereuses qu'un simple refus... ».*

« L'échec de la négociation est un succès »

Après l'échec de leur tentative d'obtenir, en mai 1943, une révision de l'accord de Wiesbaden de septembre 1941 sur les constructions navales, les Allemands n'effectuent aucun prélèvement dans les chantiers navals, ce qui permet à l'ingénieur Balland, chef de l'échelon de Paris des industries navales, de conclure, le 08/02/1944, lors d'une entrevue avec C.C. Renault de la délégation française d'armistice (DFA), : « l'échec de la négociation est donc un succès »⁸.

Ces négociateurs français dépourvus du pouvoir de décision montrent une réelle constance à défendre les intérêts de la Marine qu'ils représentent. On peut risquer l'hypothèse, qu'il y a, en eux, une certaine défiance à l'égard des compromissions politiques de la collaboration, leurs propos et arguments étant en effet d'ordre plus technique ou juridique que politique, mais ceci reste à préciser et nuancer. L'invocation d'une bonne volonté collaboratrice tient plus de la rhétorique argumentaire de circonstance que de la réalité⁹ ; les officiers allemands, qui se souviennent de leur patriotisme humilié par les conséquences de la défaite de 1918, ont bien conscience de ce qui est possible en ce domaine et de ce qui ne l'est pas.

Ces négociateurs mettent à profit toutes les possibilités que leur offre Wiesbaden, à l'écart des différents niveaux du commandement militaire et du pouvoir politique. « A Wiesbaden, nous réagissons avec une belle indépendance morale. Après un refus, nous recommençons. A Paris, on négocie sous le poids de la puissance occupante et un refus du Majestic est politiquement sans appel », indique Michelier à Le Luc, par lettre du 30/03/1941. « Nous avons intérêt à

discuter à Wiesbaden plutôt qu'à Paris », confirme le C.V. Estienne, le 22/04/1943, « le groupe Marine de la Commission allemande d'armistice (C.A.A.) nous a toujours été assez favorable ; il n'est plus composé actuellement que d'officiers de réserve ; nous avons intérêt à renforcer son autorité... Il faut shunter le plus possible le commandement militaire en France qui, plus près des réalités de la guerre, ne se préoccupe aucunement des questions de droit. Il vaut mieux passer par la C.A.A. qui cherche presque toujours à justifier ses exigences, même les plus extraordinaires, par un texte de convention ou d'accord et nous donne ainsi l'occasion de discuter et de faire, au besoin, traîner les affaires en longueur. L'expérience a montré qu'un accord signé par la C.A.A. avait une valeur moins fugitive qu'une lettre d'un chef militaire... Une conversation directe à Paris entre l'amiral Bléhaut et l'amiral Kranke, amiral allemand commandant en France, me paraît très dangereuse car toute parole prononcée par le Secrétaire d'Etat sera considérée par son interlocuteur comme une promesse et exploitée comme telle... Les paroles dites ici par moi, au besoin en mon nom personnel, ne présentent pas le même inconvénient. Je peux ne pas répondre en alléguant que je n'ai pas d'ordres et que je vais en demander. Le cas échéant, je puis même être désavoué »¹⁰.

En mai 1945, le Gouvernement Provisoire décide d'une enquête sur le comportement des membres de la D.F.A. ; selon le rapport, daté du 25/07/1945, « la D.F.A.... apparaît bien comme n'ayant jamais été un organe de collaboration, mais tout au contraire de protestation, de défense, de revendication. Ce que la D.F.A. a fait... c'est du combat retardataire. Dans cette action, elle a déployé un courage, une cohésion, une opiniâtreté remarquable... bien loin de devoir être considérés comme suspects, les membres de la D.F.A., ou tout au moins ceux qui pouvaient jouer un rôle effectif, apparaissent comme des résistants et des résistants de la première heure »¹¹.

Gagner du temps, faire jouer les ressources du droit (conventions d'armistice, conventions internationales, droits allemand et français), s'appuyer sur des accords précédemment signés à Wiesbaden, tenter de trouver d'éventuelles divergences de vues et d'intérêts entre les multiples services allemands, telles sont les armes dont usent les officiers français.

« Jouer le jeu » ?

L'attitude courtoise de leurs interlocuteurs allemands de la Kriegsmarine est analysée par l'ingénieur Balland, au sujet de la négociation qu'il mène à Paris en 1943 sur la révision des accords de Wiesbaden : « Il est manifeste que la

(8) AN, AJ41/1 905, 08/02/1944, rencontre à Paris C.C. Renault - ingénieur en chef Balland.

(9) AN, AJ41/1 907, 22/05/1943, entretien à Paris C.F. Von Pezold - C.F. Toulouse-Lautrec.

(10) AN, AJ41/1906, 22/04/1943, C.V. Estienne.

(11) Cité par M. Spivak, « La Délégation française d'armistice auprès de la Commission allemande d'armistice de Wiesbaden, 1940-1942 » in *La France et l'Allemagne en guerre 1940-1942*, Actes du colloque de Wiesbaden 17 à 19 mars 1988, Paris, 1990.

(12) AN, AJ41/1907, 13/05/1943, ingénieur général Genon.

(13) S.H.M., TT.T8.6, 05/12/1944, rapport du médecin général Héderer.

marine allemande, et en particulier le C.C. Von Tirpitz tient à respecter les formes et les accords dans toute la mesure du possible ». L'ingénieur général Genon le confirme : « J'insiste sur le fait que dans toute cette affaire l'amiral Kinzel (chargé des arsenaux en France), intéressé par la bonne marche des chantiers français, semble avoir agi comme modérateur... mais, talonné par d'autres services et par Berlin, il ne peut maintenir cette position que si la marine française n'oppose pas une trop longue résistance à certaines demandes modérées, formulées en raison de nécessités militaires pressantes »¹². Truc classique en vertu duquel l'adversaire présente au vaincu le double visage du méchant et du gentil pour obtenir de lui la collaboration la plus « volontaire » et la plus efficace. Toujours à Paris, selon Balland, le 08/02/1944, « les relations avec la Marine allemande sont excellentes ; les marins s'efforcent nettement de « jouer le jeu » le plus correctement possible... Les services autres que la Marine... agissent avec le mépris le plus complet de toute convention et les rapports avec eux sont très désagréables ». L'étude des archives allemandes peut éclairer ce jeu de la Kriegsmarine, mais pour comprendre Wiesbaden il faut considérer la situation dans les ports occupés.

Lutter contre l'adversité pour maintenir la Marine à Lorient

Le maintien en activité

Dans les ports occupés, les directions locales demeurent en activité du fait de l'ordre de Darlan de ne pas évacuer, donné le 19/06/1940 dans la perspective d'une fin rapide de la guerre et du maintien de l'emploi des personnels, soit à Lorient les 4 000 ouvriers de l'arsenal. Les Allemands s'empressent de mettre à leur service ces moyens de la marine française : le 24 juin 1940 à Lorient, ils ordonnent aux officiers, ingénieurs et employés d'administration nécessaires au fonctionnement de l'arsenal de demeurer à leur poste, sans être réduits au statut de P.G. ; l'arsenal doit poursuivre la construction des avisos A et B et du croiseur de Grasse. Confiscations et réquisitions multiples, emploi du personnel français se développent de 1940 à 1944 pour répondre aux besoins croissants de la Kriegsmarine.

Sont ainsi maintenus en activité les Industries et Armes navales, les remorqueurs et bateaux de servitude de l'ex-D.P., les Travaux maritimes chargés des dragages, entretiens et construc-

tions, de même que marins-pompiers et gendarmes maritimes, tous directement utiles aux Allemands. L'Intendance maritime, le Service de santé et l'Unité marine assurent la gestion, les soins et l'encadrement des éléments militaires appartenant aux différents services cités plus haut. Enfin le service médico-social des personnels relève du Service local des œuvres de la Marine (S.L.O.M.) qui, sous un rôle de reclassement des marins libérés, démobilisés ou mis en congé d'armistice, maintient des contacts avec les personnels dispersés et dissimule une partie non négligeable de la résistance de la marine.

Tous ces services, exerçant leurs activités dans le cadre officiel et travaillant de ce fait pour les besoins allemands, ont pour but avéré de protéger ce qui peut l'être des intérêts de la marine française. La question de leur résistance revient à demander si dans leur fonctionnement pour la Kriegsmarine, ces services ont assuré seulement leur propre survie ou s'ils ont pu contrecarrer, aussi peu que ce soit, la satisfaction des besoins allemands.

L'indispensable et impossible cohésion

Le médecin général Héderer, chef du Service de santé à Lorient, décrit « un état d'esprit particulier et généralisé à presque tout le personnel de la marine dans le port,

a) *hostilité réflexe, irréductible, à l'égard de l'oppresser et de toute autorité ou collectivité française qui s'en approchait à un échelon quelconque ;*

b) *les regards du personnel... se tournaient donc vers les chefs locaux (à qui) incombait la double obligation de faire face à l'Allemand pour défendre, en de fréquents et divers cas, la dignité ou l'indépendance des Services qu'ils dirigeaient ; d'entretenir autour d'eux, le respect de la discipline et du devoir pour que leur personnel acceptât de dures servitudes ainsi que les dangers des bombardements aériens destinés aux Allemands »*¹³.

Maintenir cohésion et discipline parmi les personnels implique donc d'en assurer d'abord la défense face aux exigences et à l'arbitraire de l'occupant. Ainsi le directeur de l'arsenal Antoine et l'ingénieur Stosskopf interviennent-ils en faveur d'un ouvrier du port, B. Tavi, condamné à mort le 07/12/1940 par les autorités allemandes ; après révision du procès l'ouvrier est acquitté. Lorsque les Allemands réclament, le 26/05/1943, communication des noms et adresses des 200 ouvriers de l'arsenal congédiés au cours des semaines précédentes, la réponse



Lorient, atelier de réparations des canons sous l'occupation allemande

cliché E.C.P.A.

fournie, « *il est impossible de toucher maintenant ces ouvriers qui ont disparu* » ne peut tromper personne. D'ailleurs l'amiral Mathiae, chef allemand de l'arsenal, reconnaît, lorsqu'on l'interroge le 25/05/1945 au sujet des réfractaires au service du travail en Allemagne, que « *les listes préparées par les Français étaient dépourvues d'intérêt du fait qu'elles ne portaient que des noms de personnes malades ou déjà disparues. (Les Allemands) se sont bien aperçus qu'on se gaussait d'eux* »¹⁴.

La volonté constante des directions de maintenir la cohésion du personnel se note jusque dans l'organisation de départ des ouvriers à Wesermünde : ils sont affectés sur un même chantier et encadrés par un ingénieur de direction des travaux (I.D.T.). Pour mieux souder l'équipe partante, Stoskopf organise, avec le C.V. Becam, dans l'arsenal, une cérémonie aux couleurs avec discours, mais le refus quasi-général des ouvriers d'y assister révèle la profondeur du fossé existant sur ce point entre une

direction jugée collaboratrice et le personnel ouvrier.

Position délicate que celle de l'encadrement qui, outre son rôle d'intermédiaire avec les Allemands, est appelé à prendre les sanctions dans le cas de non-obéissance aux ordres : réfractaires à l'envoi en Allemagne, permissionnaires refusant d'aller rejoindre Wesermünde (dans la mesure où le contrat d'un an signé en octobre 1942 n'est pas expiré), ouvriers refusant d'aller sur les chantiers extérieurs tels Benodet... Les licenciements, pour motifs disciplinaires, avec perte du droit à la pension, prononcés dans tous les cas, sanctionnent le fait que la Marine ne peut accepter de couvrir les défaillances, aussi bien aux yeux des ouvriers qu'à l'égard des Allemands ; elle en fait une question d'autorité, les fonctionnaires étant au service de l'Etat. Sur les états d'effectifs, les marins et ouvriers qui quittent leur poste en mai-juin 1944 sont notés au crayon rouge « déserteur », qualificatif de rejet envers ceux qui compromettent la cohésion du corps ; évolution intéressante du vocabulaire, le rapport du C.V. Mailloux du 17/08/1944 se contente de les qualifier d'« absents », mais il est vrai qu'entre-temps les Alliés ont atteint la région de Lorient.

Les difficultés se multiplient à la suite des bombardements de 1943, et désormais, au milieu de « *l'indolence du personnel et de l'inertie*

(14) S.H.M., TT.T8.9, 25/05/1945, interrogatoire de l'amiral Mathiae.

(15) S.H.M., TT.T8.3, 12/02/1943, demande de récompenses par C.A. Urvoy de Portzamparc.

S.H.M., TT.T8.4, 17/08/1944, rapport du C.V. Mailloux.

(16) Voir note 13.

(17) S.H.M., TT.T8.7, 03/05/1945, rapport de l'O.E. Lusseau sur Wilde.

(18) S.H.M., TT.T8.6, 16/09/1944, rapport de l'ingénieur en chef Winter.

de beaucoup d'officiers...(qui)... se contentent de gémir et d'attendre le moment de rentrer chez eux », se démarque, isolé, un petit groupe autour de Stosskopf : « Seuls le zèle et le courage de quelques-uns entretiennent la flamme. Si l'on réussit à sauver un embryon d'arsenal c'est à eux qu'on le devra » ; il s'agit de Girard, Le Puth, Auzouy et quelques autres, que le C.A. Urvoy de Portzamparc, commandant de la marine à Lorient, qualifie de « fanatiques de l'action », dans son rapport du 12/02/1943. Grâce à ces hommes, le C.V. Mailloux, chef de l'arrondissement maritime de Lorient peut écrire le 17 août 1944 que le maintien de la Marine à Lorient a permis d'éviter aux marins français dispersion et envoi en Allemagne et de conserver le contrôle du personnel des directions ¹⁵.

Héderer, Lusseau, Winter... : la combativité dans l'abnégation

Si les particularités de chaque service conditionnent le comportement du personnel, il est évident que la personnalité et les idées de son chef contribuent à développer son esprit de combativité.

— Le Service de santé intéresse peu les Allemands, mais s'illustre sous les bombardements du 15 janvier au 21 février 1943 où il a « fonctionné seul pour les besoins de la population civile et ceux de la marine, sans même disposer d'un abri ». Selon le médecin général Héderer : « cette résistance collective n'a été possible que grâce à la discipline et à l'esprit de sacrifice d'une poignée d'hommes que fortifiait l'immortelle devise Sanctus Amor Patriae dat Animum. Conscient de sa mission, soucieux de contribuer sous les yeux de l'ennemi au prestige de notre pavillon, le personnel supporta les plus terribles épreuves sans la moindre récrimination ni la moindre défaillance, car il estimait les bombardements de la R.A.F. indispensables au succès des Alliés et à la Libération » ¹⁶.

— La 3^e compagnie de marins-pompiers s'illustre sous ces mêmes bombardements où elle démontre sa discipline et son efficacité en tentant de protéger les installations de l'arsenal et les habitations particulières en ville. Les Allemands, intéressés, permettent un accroissement de leurs effectifs. Leur commandant, l'officier des équipages Lusseau, évoque ses relations conflictuelles avec Wilde, chef allemand de la Défense Passive de l'arsenal : « très exigeant, surtout à son arrivée au port en juillet-août ; menaçait facilement ; à cette époque, cet officier me traitait comme un vulgaire marin et me donnait des ordres que bien souvent je refusais d'exécuter malgré ses menaces. Je puis affirmer qu'en 1940 j'ai vécu des heures bien

pénibles avec cet officier qui n'hésitait pas à m'insulter en allemand devant ses matelots » ¹⁷.

Ces deux corps, marins-pompiers et Service de santé, qui remplissent avec éclat leur mission sous les bombardements, vérifient l'analyse du médecin-général Héderer : patriotisme, esprit de corps, combativité et acceptation du sacrifice sont les bases d'une résistance collective.

— Le Polygone de Gavres effectue les études et mises au point des pièces d'artillerie et des munitions de marine. Les prélèvements de matériels à destination de l'Allemagne s'y succèdent en octobre 1940, janvier, mars et octobre 1941, de janvier à avril, puis en septembre 1942 et janvier 1944. Ses directeurs successifs, les ingénieurs Dupuis, Jourdain et surtout Winter à partir de janvier 1942, multiplient les démarches à Wiesbaden et parviennent à conserver une partie de ces matériels en faisant jouer l'argument qu'ils sont indispensables à la fois pour l'équipement de la flotte française, présente et future, et pour les mesures de munitions fabriquées en France pour le compte de l'Allemagne. Ce même but, « essayer de protéger le matériel spécial technique... dont la préservation avait justifié ma présence et mon action à Gavres depuis trois ans », explique que Winter reçoive l'ordre de demeurer à l'intérieur de la Poche où, seule autorité militaire française, il peut tenir encore un mois, du 4 août au 11 septembre 1944 ¹⁸.



Septembre 1940, prise de fonction du Konter admiral Walter Mathiae (au centre) à Lorient
cliché E.C.P.A.

Le travail au profit de l'Allemagne semble limité ici à des essais et mesures. Le rôle de la direction, rempli avec un succès partiel, a été de défendre les matériels. Cette défense, strictement officielle, qui vaut à Winter les remerciements des autorités de la Libération, est à replacer dans le contexte général des questions négociées à Wiesbaden.

La règle, recommandée par l'ingénieur Balland en novembre 1943 aux responsables des constructions navales dans les ports vaut en réalité pour tous¹⁹ : satisfaire les demandes allemandes de renseignements, mais s'opposer à tout enlèvement de matériels et machines-outils en s'appuyant sur le fait que ces questions doivent être traitées à Wiesbaden et non localement ; autrement dit la boucle est bouclée entre les ports et Wiesbaden. Mais alors les résultats partiels obtenus au compte-gouttes sur un secteur, comme celui du Polygone de Gavres, justifiés devant les regards français par une défense des intérêts de la marine ne sont-ils pas payés, et très cher, par l'engagement de la Marine dans une collaboration globale, par de lourdes concessions, en particulier par le travail productif des ouvriers des Industries et des Armes navales. Ceci revient à poser la question-clé du contrôle et du fonctionnement au profit des Allemands des ports militaires et de leurs arsenaux.

Des personnels hostiles à la collaboration

Le C.V. Estienne se rend à Vichy du 13 au 15 novembre 1943 pour y prendre des consignes sur les négociations qui s'engagent à Wiesbaden. Là, le C.V. Jacquinet lui précise qu'il faut « *accepter de traiter au sujet de la flotte de Toulon, non pour sauver des bâtiments pour la flotte française future, mais pour empêcher les Allemands de prendre en mains la gestion directe des arsenaux français, c'est-à-dire de faire travailler à plein les ouvriers et de connaître exactement le contenu des magasins* »²⁰.

Toute la difficulté d'interprétation du « jeu » de Wiesbaden tient donc à l'existence de niveaux différents, entre l'apparence et les buts réels visés, du piège de la collaboration avec ses résultats dérisoires sur la flotte de Toulon en 1944 à l'enjeu réel, le maintien des directions dans les ports, afin de continuer à camoufler ce qui peut l'être et encadrer la main d'œuvre. Semblable difficulté de lecture se retrouve du côté allemand où, en particulier, contre de multiples services rivaux, la Kriegsmarine défend ses propres intérêts dans la perspective de la

Bataille de l'Atlantique et de la protection côtière et préfère, au pillage brutal à destination de l'Allemagne, l'utilisation des personnels et matériels sur place dans les ports français.

Cette relative et apparente convergence d'intérêts entre les deux marines dissimule des préoccupations contraires, observables dans les réalités du travail quotidien : aux Allemands qui exigent efficacité et rendement s'opposent ceux qui, parmi les ouvriers et l'encadrement français, s'arrangent pour freiner le travail et éventuellement saboter.

« Encore un que les Boches n'auront pas »

Le premier stade de cette résistance est celui de la dissimulation et de la soustraction à la mainmise allemande.

A. Jégo, pilote-major sur l'avis *Ancre*, puis commandant de l'avis-hydrographe *Utile* a noté sur un jeu personnel de cartes des alignements et amers de pilotage ; ces documents lui sont réclamés à deux fois par le Service hydrographique de Vichy, installé à Paris. Comme il craint « *que les Boches mettent leur nez au Service... il répond qu'il les avait remis dès le début de la guerre à l'école de pilotage de Saint-Servan, sachant que les Boches (l') avaient pillée* ». Son fils les rapporte au major-général Le Puth à Vannes en août 1944, réalisant ainsi l'intention de son père, décédé deux mois auparavant, « *de les remettre à la Marine pour qu'elle puisse s'en servir dès la Libération* »²¹.

Le Puth, officier de l'état-major du préfet maritime ne fait pas autre chose dans les premiers jours de l'occupation quand il organise une section « courrier » à la Préfecture maritime : il fait ainsi disparaître un grand nombre de documents qui n'avaient pas été détruits le 18 juin, entre autres les archives des Conseils de guerre et il fait détruire les cachets de la Préfecture, sauf celui du 4^e bureau : ce dernier lui sert à prélever vivres et matériel de couchage dans l'arsenal pour les expédier aux P.G. parqués à Pont-Scorff ainsi qu'à transformer « *les marins disséminés dans les ports côtiers autour de Lorient... en marins pêcheurs* », « *pendant les quelques jours qui suivirent l'arrivée des occupants, j'ai signé plus de 300 certificats affirmant que leur titulaire était pêcheur, tout en sachant fort bien que beaucoup des intéressés étaient tailleurs de pierre ou mécaniciens : les Allemands ne s'en émurent jamais* »²².

Ce travail de dissimulation, qui ne laisse guère de traces dans les archives, met à profit la désorganisation générale des débuts, puis une

probable complicité entre les personnels français, ceux qui n'agissent pas fermant les yeux sur ce qu'ils peuvent voir, dans la mesure où il s'agit de « rouler les Boches ».

L'ingénieur Duval, adjoint au sous-directeur des Armes navales (A.N.), participe à cette politique à l'époque des bombardements, en réussissant « à faire échapper au pillage allemand et à l'incendie tout le parc automobile de l'A.N. et une appréciable quantité de matériel précieux... »²³.

La tradition orale, rapportée dans le témoignage de Le Puth, veut qu'« une quantité considérable d'outillage put être... soigneusement dissimulée dans les doubles fonds du de Grasse », croiseur en construction durant la guerre, ce qui participe du même réflexe devenu proverbial « encore un que les Boches n'auront pas ». Mais la frontière est incertaine entre le détournement à mobile patriotique et les affaires de vol, pur et simple, de carburant, peinture, métaux... mises à jour par les autorités allemandes de l'arsenal. Après la Libération, la direction se préoccupe d'ailleurs de lutter contre mauvaises habitudes et indiscipline, et un renforcement de la surveillance est réclamé le 24/09/45 « du fait de la mentalité actuelle, créée par la présence des Allemands pendant près de cinq ans... les vols sont nombreux »²⁴.

Une question de principe

Travailler aux ordres des Allemands pose une question de principe éclairée par deux affaires survenues dans les débuts de l'occupation.

Les dragueurs français de La Pallice

La Kriegsmarine permet le réarmement de dragueurs auxiliaires par des équipages militaires français, afin de pallier le nombre insuffisant de ses navires. Aussi les premiers dragages devant Brest, Lorient et Saint-Nazaire sont assurés dans l'été 40 par quelques unités, commandées par le C.V. Laboureur ; onze dragueurs forment jusqu'en avril 1941 une flottille française basée à La Pallice et opérant de Saint-Nazaire au Verdon. Le problème de la conformité des ordres de dragage donnés par les responsables locaux allemands avec le texte de la convention d'armistice est posé par l'officier des équipages Josse. Il considère que l'obligation faite à la marine française de contribuer au dragage des côtes concerne les engins hérités du conflit jusqu'au début de l'été 40, mais en aucun cas les mines anglaises mouillées à partir de la fin août 1940. Contribuer à leur dragage serait faire

acte de belligérance auquel il se refuse sans ordres supérieurs de Vichy²⁵. Cette résistance individuelle de principe est vite emportée au nom de la collaboration officielle.

Grève à la Pyrotechnie de Brest

La deuxième affaire, d'intérêt majeur, pose le problème de la participation d'ouvriers d'arsenaux français à la fabrication de munitions pour l'artillerie allemande. En février 1941, les ouvriers de la Pyrotechnie Saint-Nicolas de Brest refusent en masse pendant un mois d'obéir aux ordres et de céder aux promesses ou menaces ; c'est une affaire exemplaire car la résistance ouvrière met en cause aussi bien un besoin militaire essentiel pour l'Allemagne que la politique de collaboration définie par Darlan pour la Marine²⁶.

50 000 obus français pour la Flak

Le butin de guerre récupéré par les Allemands à Brest comporte des batteries d'artillerie françaises et les munitions de la Pyrotechnie Saint-Nicolas. Son commandant, l'ingénieur en chef Fille, fournit le 31/07/1940 un état détaillé de ses stocks ; sur un total de 30 à 40 000 t sont entre autre disponibles 100 000 projectiles chargés pour canons de 75 Mle. 1897, reliquat de confection exécutée pour l'armée, qui, après récupération des fusées nécessaires, pourraient être montés en cartouche²⁷. Dans cette perspective, les occupants décident le 15/08/1940 d'y maintenir provisoirement en service dix responsables français, puis de les placer sur une base de volontariat²⁸.

Les 75 Mle. 1 897 utilisés en D.C.A. lors des nombreuses attaques anglaises sur Brest, Lorient et Saint-Nazaire, consomment une quantité de munitions telle qu'il en manque au début 1941. Le transfert de Cherbourg à Brest

(19) Voir note 8.

(20) AN, AJ41/1904 ; C.R. mission C.V. Estienne à Vichy du 13 au 15/11/1943.

(21) S.H.M., TT.T8.6, 25/08/1944, lettre de remerciement de l'ingénieur Le Puth, C.E.M., à J. Jégo.

(22) L. Le Puth, « Quelques souvenirs de la vie lorientaise de 1940 à 1945 » in *Annales de l'Académie de marine, 1954-55*, T1, pp. 71 à 115.

(23) Entretien personnel avec M. Le Contrôleur général des armées Duval, le 18/01/1994.

(24) S.H.M., TT.T8.5, 24/09/1945, Major général Le Puth à commandant d'arrondissement.

(25) S.H.M., TTD 569, 11/11/1940, rapport E.V. Josse à C.V. Le Cocq, marine La Pallice.

(26) AN, AJ 41/1891, 10/12/1940, 2747 FMF3, SE. marine à DFA.

(27) S.H.M., TTD 513, 26/03/1941 ; C.R. des incidents survenus à la Pyrotechnie Saint-Nicolas.

(28) BA-MA (Freiburg i.Br), M 406, 31/07/1940.

(29) AN, AJ40/1268, 06/09/1940.

de 12 071 coups de 75 Mle. 1917 avec fusées correspondantes décidé le 10/01/1941 permet deux mois de tirs, mais il faut à tout prix trouver de nouvelles munitions. On apprend bien le 17/01 que 34 270 coups de 75 Mle. 1 917, sans fusées, sont stockés à Saint-Astier, près de Bergerac, mais c'est en zone non occupée²⁹. Le stock de Brest constitue la meilleure solution : dès le 23/01 la Pyrotechnie est pressentie pour une confection de cartouches et le 10/02/1941 les autorités allemandes lui passent une commande ferme de 50 000 cartouches de 75 Mle. 1 897, à raison de 500 par jour³⁰.

La collaboration industrielle de Vichy

La direction de la Pyrotechnie, ne trouvant pas de réponse dans les accords d'armistice, se tourne aussitôt vers Vichy. C'est le 14/02 seulement que l'Amirauté française donne par télégramme l'ordre ferme d'exécution³¹. La lettre adressée simultanément à la Délégation française de Wiesbaden montre clairement tout « l'esprit de collaboration industrielle » défini par Darlan. Voulant donner des arguments aux négociateurs, ce texte fournit une analyse intéressante de la question : hors des principes du droit international et dépassant le domaine de la convention d'armistice, « cette confection de matériel de guerre dans un arsenal de la Marine ne manquera pas d'amener des réactions anglaises dont auront à souffrir à la fois le personnel de la Pyrotechnie et de l'arsenal de Brest, et la population brestoise en général. Par ailleurs, je crains des difficultés dues à la tension actuelle des esprits de la population brestoise et des ouvriers de la Pyrotechnie en particulier. Toutefois pour éviter avec les autorités occupantes des incidents pouvant avoir des conséquences fâcheuses, j'ai donné mon accord à cette confection »³². On ne peut être plus clair et, du fait de son choix, Darlan attend de la C.A.A. « une attitude compréhensive » comparable à la sienne. Les compensations demandées en contre-partie sont destinées à « calmer les appréhensions du personnel ouvrier » tout autant qu'à justifier la politique officielle. Suit une liste à trois niveaux, dont l'acceptation est laissée au bon vouloir du « partenaire » :

— libération de tous les prisonniers anciens ouvriers de l'arsenal soit 350 à 400 P.G., c'est la revendication minimale à obtenir très vite pour influencer l'opinion des ouvriers de l'arsenal de Brest ;

(29) AN, AJ40/1268, 10 et 17/01/1941.

(30) S.H.M., TTD 513, 23/01/1941, DAN Brest à D.C.I.N.

(31) S.H.M., BB9, 416, 14/02/1941, Teleg. 7041.

(32) S.H.M., TTA 109, 14/02/1941, 482 FMF3/SECA, SE.Marine à D.F.A.

(33) S.H.M., BB9, 416, 15/02/1941, Teleg. 7141.

(34) S.H.M., TTD 513, 22/02/1941, DAN. Brest à D.C.I.N.

— fabrication de 3 200 obus de 75 D.C.A., prévue en zone libre, sur la Pyrotechnie Saint-Nicolas, afin qu'une partie du travail des ouvriers serve aux besoins de la Marine française ;

— rappel de demandes antérieures à savoir transfert de Brest à Toulon de munitions et pièces de rechange pour les navires de la flotte.

La résistance du personnel face à Vichy

L'hostilité contre l'occupant et l'anglophilie, déjà notées pour Lorient, se traduisent d'emblée ici par un refus de fabriquer ces munitions. L'argument invoqué par le personnel, « les travaux en cause n'étaient pas compris dans le cadre de ceux prévus par les conditions d'armistice » reflète la position initiale de la direction, le 23/01 ; c'est d'ailleurs à ce moment-là que la détermination du personnel a dû mûrir, alimentant la tension qui préoccupe le Secrétariat d'Etat à la Marine (S.E. Marine). L'arrivée du télégramme donnant l'ordre de travail déclenche le conflit le 14/02. Son texte « Vous pouvez entreprendre dès maintenant confection » donne « naissance à une forte résistance du personnel » qui y voit « la faculté d'exécuter ou non, laissant aux Autorités françaises locales le soin de décider en dernier ressort ». Face au refus immédiat des ouvriers, la direction fait confirmer l'ordre par l'Amirauté dont la réponse, « je dis « entreprenez dès que commande ferme » lève toute ambiguïté d'interprétation³³.

Le travail doit être exécuté par une équipe de 7 agents techniques et 106 ouvriers et ouvrières formée le 17/02. A l'exception d'un agent, le refus est unanime et l'annonce de la demande de libération des P.G. ouvriers de l'arsenal de Brest n'y change rien. Le commissaire général Bourgain, préfet maritime, et l'ingénieur Fille convoquent les agents techniques (A.T.) pour leur expliquer les raisons du gouvernement et les sanctions encourues. Malgré les menaces de révocation des A.T. et de licenciement des ouvriers par les autorités françaises, de réquisition et, en cas de refus, d'emprisonnement par les autorités allemandes, tous persistent dans leur refus. Aussi, le 20/02 Bourgain demande-t-il l'application de ces sanctions. Le jour-même, le S.E. Marine décide de sanctions provisoires, une retenue de 25 % du salaire d'un mois pour les A.T. et une mise à pied de 6 jours pour les ouvriers ; ce demi-désaveu des demandes de la direction locale doit conforter le personnel dans sa détermination.

La deuxième équipe, formée le 21/02, oppose le même refus d'obéissance, et le commissaire

Bourgain est réaliste quand il annonce le 22/02 la formation de la troisième équipe « *même refus est à envisager stop Fermeture établissement est à craindre* ».

Face aux autorités de Vichy et à leurs représentants locaux, la solidarité totale des personnels en cause manifeste un rejet de la collaboration demandée. La situation locale est désormais bloquée car les mêmes sanctions ont été appliquées en vain aux trois équipes. Le front sans faille auquel il se heurte à la Pyrotechnie Saint-Nicolas laisse le S.E. Marine quelque peu désorienté. Il propose le 23/02 d'instituer un travail par roulement, réparti sur l'ensemble du personnel, en agitant la menace de fermeture et de mise au chômage. Mais l'incertitude totale sur l'issue du conflit transparait dans la démarche, adressée le 24/02, à la délégation de Wiesbaden de suspendre ses demandes au sujet de la libération des P.G. de l'arsenal.

La dernière solution envisagée échoue-t-elle aussi et le 27/02 le S.E. Marine convoque, en mission à Vichy, Bourgain et Fille, pour tenter « *d'arranger l'affaire sans que les sanctions soient trop fortes* » et d'envisager des modifications de sanctions si l'état d'esprit de l'arsenal et de Brest l'exige.

Les autorités allemandes attentives aux événements se sont jusqu'ici tenues à l'écart. Cependant à Brest, le 22/02, elles évoquent la possibilité du « *renvoi immédiat de tout le personnel, à l'exception de quelques spécialistes, électriciens, maçons, menuisiers... qu'elles utilisent de façon continue* » et le remplacement du « *personnel licencié par du personnel allemand* »³⁴.

Tout en suggérant d'apporter des réponses telles que « *le gouvernement est en pourparlers sur un programme d'ensemble* » ou « *parler d'une société privée ou, mieux, de confection exportée ailleurs* » pour gagner du temps sur place, le S.E. Marine avise son « *client* » des difficultés rencontrées. Les autorités allemandes de Brest demandent alors des instructions à Paris. Le conflit, jusqu'ici franco-français, prend dès lors une toute autre dimension.

La Feldkommandantur intervient

Le colonel Berendes, Feldkommandant de Quimper, l'ayant invité, le 04/03/1941, à faire une dernière tentative amiable, le commissaire Bourgain demande aux trois équipes réunies à la Pyrotechnie le 07/03 une déclaration écrite d'acceptation ou de refus d'exécuter le travail. Quatre ouvriers acceptent, mais les 275 autres et les 16 A.T. refusent.



Travaux aux entrepôts du Vieux St-Marc à Brest cliché E.C.P.A.

Après cet échec, la direction affiche le 09/03 l'ordre du Feldkommandant de commencer le travail le lundi 10/03 : les conséquences d'un refus sont évoquées en termes vagues ; par contre l'obligation de fournir le 10/03 à 18 heures « *une liste nominative des agents et ouvriers qui n'auront pas obéi à mon ordre de reprise du travail* » annonce des sanctions. Le 10 au matin, 5 A.T. et 129 ouvriers cèdent devant ces menaces et le travail commence alors avec une équipe formée de 5 A.T. et 90 ouvriers.

Les premières sanctions tombent sur les 11 A.T. et 146 ouvriers ayant refusé d'obéir : le 11/03 la Feldkommandantur prescrit à la gendarmerie française d'arrêter 2 A.T. et 8 ouvriers désignés nominativement. Quatre ouvriers sont appréhendés, mais les autres disparaissent de leur domicile.

La menace allemande de faire incarcérer les 138 autres ouvriers de la liste entraîne un exode important qui touche même le personnel non concerné par la question. La réduction de 50 %

du salaire, décidée le 26/02, est appliquée aux A.T. dès le 12/03, mais c'est en raison de l'insistance allemande qu'elle est étendue aux ouvriers à compter du 17/03.

La Feldkommandantur pousse les Français à aggraver les sanctions en ordonnant au commissaire Bourgain de licencier tous ceux qui ont refusé d'obéir, mais celui-ci temporise. La tendance des autorités françaises est de limiter les sanctions en raison de la reprise du travail. C'est le sens du courrier adressé le 15/03 au S.E. Marine par l'ingénieur Thépot, directeur adjoint des Industries Navales : « *la comparution devant le conseil de guerre ne fera qu'accroître le malaise alors que le travail a repris à la Pyrotechnie. Il est indispensable que des mesures d'apaisement soient prises d'extrême urgence* ». Un aide-mémoire, rédigé à Vichy, le même jour, souhaite l'apaisement « *Il apparaît nécessaire de provoquer un revirement des esprits et de remettre le personnel en confiance. Deux mesures peuvent y contribuer efficacement : la libération du personnel... et l'abandon des poursuites devant la juridiction militaire ; la libération des 282 ouvriers P.G. de l'arsenal de Brest. (Cela) ferait sur la population brestoise le plus heureux effet* »³⁵.

Ces considérations expliquent la démarche faite à Paris par l'amiral de la flotte auprès des Autorités allemandes « *pour qu'une mesure de clémence fût prise vis-à-vis du personnel de la Pyrotechnie Saint-Nicolas* »³⁶.

Un conflit réglé ?

La modération prévaut des deux côtés et la question est en voie de règlement le 12/04/1941³⁷. Une mission Bourgain/Fille à Vichy (début avril ?) permet d'arrêter les sanctions définitives : diminution d'ancienneté avec retenue de traitement pendant un an plus pour les A.T., réduction définitive de 0,40 F de salaire horaire pour les ouvriers. Deux des ouvriers arrêtés ont dû être relâchés le 28/03 ; dans le jugement des deux autres, des sources officielles laissent espérer des peines légères. En effet, pour les autorités allemandes de Brest, « *les*

sanctions françaises paraissent suffisantes » et « *la Feldkommandantur aurait eu un geste maladroit en faisant procéder aux arrestations* »³⁸.

Cet apaisement amène la réapparition à la Pyrotechnie de la plupart sinon de tous ceux qui s'étaient évaporés pour éviter l'arrestation autour du 11/03. Contrairement aux attentes des autorités, l'acceptation du travail commandé ne se généralise pas et les conseils fournis à Paris par l'ingénieur en chef des Industries navales (I.N.) Balland à la mission de 3 A.T. et 3 ouvriers, venus de Brest, avec le directeur des Industries navales Hubert et l'ingénieur Fille, ont des résultats mitigés. En effet, à la date du 12/04/1941, il n'y a toujours qu'une seule équipe de 90 ouvriers au travail et sa production n'atteint pas encore l'objectif allemand de 500 cartouches par jour, malgré l'importance de l'équipe calculée très largement.

L'état d'esprit demeure en réalité négatif, voire hostile. La résistance du personnel a plié sous les menaces, mais elle n'est pas brisée. Aux 129 ouvriers qui ont cédé le 10/03 s'en ajoutent 23 au cours de la même semaine, puis d'autres encore, mais certains de ceux qui avaient accepté dans un premier temps refusent ensuite. Les sanctions sont levées ou appliquées au cas par cas. Du côté des 16 A.T. concernés, la résistance est plus tenace. Sur les six qui ont accepté, (cinq le 10/03 et un dans les jours suivants) quatre se défilent ensuite : un est admis le 10/03 à faire valoir ses droits à la retraite, sollicitée avant la mise en demeure de la Feldkommandantur ; mais la demande de mise à la retraite, déposée par les trois autres dès le 11/03, est ajournée car les autorités françaises y voient un véritable abus de confiance. Deux de ceux-ci obtiennent du Service de santé deux jours d'exemption qui les mettent à l'abri de toute exécution et le troisième se déclare refusant. Ainsi l'équipe de travail n'est-elle encadrée que par 2 A.T. du cadre normal secondés par deux A.T. du cadre temporaire ce qui ne facilite pas l'exécution de la commande. Outre la lenteur du rythme de production, il y a l'éventualité des sabotages que les autorités allemandes nomment « *malfaçons* » et dont elles rendent responsables la direction de la Pyrotechnie.

Seuls cas de zèle à noter, l'A.T. qui obéit dès le 17/02 et l'A.T., non concerné par l'ordre de travail, qui accepte de remplir les fonctions de contrôleur des apprêtés de munitions.

La direction française qui a fait exécuter les ordres de Vichy ne sort pas grandie de cette affaire aux yeux du personnel pour qui elle représente désormais la collaboration. Pour les Allemands, à la solution de force que seraient les arrestations massives, est préférée la colla-

(35) S.H.M., TTA110, 15/03/1941, aide mémoire sur la libération d'ouvriers de l'arsenal de Brest.

(36) S.H.M., TTA110, 21/03/1941, 988 FMF3/SECA, SE. Marine à DFA.

(37) S.H.M., TTA110, 12/04/1941, 1262 FMF3/SECA.

(38) Voir note 26.

(39) S. Neitzel, *die deutsche Uboobunker und Bunkerwerften*, Bernard und Graefe Verlag, Koblenz, 1991, p.163.

(40) Voir note 14.

(41) R. Estienne, « Jacques Stoskopf », in *Cols Bleus*, n° 2121, pp. 4 à 9, 1991.

(42) Voir note 23.

(43) S.H.M., TT.B45, 16/03/1944, 5292 IN(O)P, D.I.N. Lorient à D.C.I.N.

boration avec Vichy qui permet de conserver, sous les ordres de l'encadrement français, l'ensemble du personnel au travail. Peu importe alors que le rendement ne soit pas maximal et que ce personnel « exécute le travail avec une certaine répugnance ».

La résistance passive dans l'arsenal de Lorient

Peut-on parler de résistance dans le travail quotidien des ouvriers d'arsenaux ? Les récits postérieurs en donnent une vision subjective et contradictoire, les Allemands minimisant ce qui peut marquer une résistance à leur rencontre alors que les Français l'amplifient. Ainsi, Otto Feuerhan, chef du service des constructions navales à Brest, affirme qu'il n'y a jamais eu de sabotage ni d'insubordination, mais son propos se limite aux sous-marins. S. Neitzel qui le cite dans une étude récente, conclut « *les ouvriers français d'arsenal étaient dans l'ensemble une main d'œuvre très sérieuse* »³⁹. Dans la version française, comme l'écrit Le Puth, « *les ouvriers affectés à l'achèvement des constructions en cours passaient, je pense, leurs journées à faire surtout beaucoup de bruit, défaisant pendant une semaine ce qu'ils avaient dû, malgré tout, réaliser pendant la précédente* ». Ces deux exemples sont choisis dans le secteur le plus favorable à la démonstration voulue, le contrôle allemand sur les U-Boote étant très strict alors que les chantiers de constructions neuves sont de ressort exclusif de la direction française.

Le recoupement d'archives et de témoignages permet-il d'analyser ces pratiques obligatoirement dissimulées et de déterminer si, dans les secteurs où la main d'œuvre travaille sur commande (Auftrag) allemande et où les services français et allemands sont imbriqués, au-delà des actes individuels, peut se dégager un comportement collectif ?

1940-1942 : le maintien de la cohésion face aux Allemands

Dans l'arsenal de Lorient, l'année 1942 marque une rupture des comportements. Interrogé après la reddition de mai 1945, l'amiral Mathiae affirme que « *le rendement, jugé bon au début de l'occupation, alla décroissant* », ce que confirme l'interprète Brouwers, « *avec l'ingénieur Antoine, le rendement était excellent* ». Antoine, que Mathiae « *tenait en haute estime en raison de ses qualités professionnelles* » et avec qui « *les rapports... étaient très*

bons »⁴⁰ dirige l'arsenal de Lorient jusqu'en octobre 1942, formant avec l'ingénieur Stoskopf une équipe, bien rodée avant-guerre, qui parvient à gérer l'inéluctable tout en maintenant le personnel sous encadrement français. Cette collaboration du quotidien, d'où sont absents les conflits majeurs avec l'occupant, leur « *permet de conserver le maximum d'autonomie et de limiter le plus possible le rendement et l'ampleur des services rendus* » dans le double secteur des Industries (I.N.) et des Armes navales (A.N.)⁴¹. Dans cette période, le personnel garde sa cohésion autour de la direction du fait de la poursuite des travaux sur les chantiers de construction du *de Grasse* et des avisos A et B, sur lesquels jusqu'en mars 1942 ne pèse aucune menace ni revendication allemande et qui fournissent une légitimité nationale au maintien de l'arsenal français.

L'attitude du personnel dans le secteur, vital pour l'occupant, des Armes Navales, est intéressante à considérer. L'encadrement français est maintenu aussi bien à l'atelier de Trefaven où les ouvriers français chargent les munitions des U-Boote et travaillent sur les cônes de torpilles et leurs systèmes de mise à feu, que dans les ateliers A.N. de l'arsenal. Les services y sont très imbriqués car, à côté d'ateliers restés français, se trouvent divers ateliers allemands, réparation de canons, optique, fumigènes et engins fusées, où travaillent d'ailleurs d'anciens ouvriers d'arsenal engagés par les Allemands. Ce secteur intéresse de très près Stoskopf qui crée « *en février 1941 un groupe « armes » composé de jeunes éléments qu'il protège jalousement en refusant toute mutation* »⁴² et qui contacte très tôt après son arrivée en mars 1942, le nouvel adjoint du sous-directeur des A.N., l'ingénieur Duval, chargé des ateliers A.N. de l'arsenal et de Trefaven⁴³. La résistance par la passivité et l'inertie qui consiste à « *fournir le moins de travail possible en le faisant le plus mal possible* », est mise en action par tous ceux, ouvriers et cadres, qui veulent bien faire quelque chose sans trop se mouiller et qui, courageux mais pas téméraires, pratiquent une indolence certaine dans le travail, tout en la dissimulant à bon escient. Le fait de devoir supporter ensemble la botte allemande a pu alors établir une certaine connivence entre ouvriers et cadres. Chez ces derniers, certains, comme l'ingénieur Le Bosco, sous-directeur des A.N., originaires de la région et bien connus du personnel, ont une influence acquise alors que, pour d'autres qui arrivent de l'extérieur, le personnel veut les juger à l'œuvre avant de leur accorder sa confiance. Quoiqu'il en soit, les cadres français, en fermant les yeux ou en encourageant les diverses formes de résistance passive contribuent à limiter en quantité et qualité le travail fourni à l'occupant.

Octobre 1942-juin 1944 : l'arsenal se meurt, les résistances s'affirment

A partir d'octobre 1942, l'ingénieur général Renvoisé, nouveau directeur de l'arsenal, doit gérer une situation qui empire et un personnel de plus en plus éclaté et critique à son égard.

Après les bombes

Dans l'affaiblissement du rendement du travail interviennent de multiples facteurs : envoi des ouvriers en Allemagne à partir d'octobre 1942, arrêt quasi-total des chantiers du *de Grasse* et des avisos A et B en raison de leur revendication par les Allemands qui absorbent une part prépondérante du personnel pour leur besoin à Lorient, mais aussi sur les chantiers extérieurs, Benodet, Concarneau, La Trinité, La Pallice, Bordeaux...

Les bombardements destructeurs de janvier-mars 1943 perturbent très fortement la marche de l'arsenal dont le personnel, souffrant de difficultés de nourriture, logement et transports, se présente « crevé de fatigue » à son travail. L'ingénieur Renvoisé peut, en mars 1944, « dire tout à fait impartialement que le personnel ouvrier ne fait preuve d'aucune mauvaise volonté pour l'exécution des travaux, mais il est souvent découragé par les conditions dans lesquelles il travaille : manque d'outillage, ateliers à ciel ouvert, exposés au vent et à la pluie, et son rendement peut s'en ressentir »⁴⁴. Euphémisme, car il faut bien voir que la désorganisation consécutive aux bombardements et la dispersion des services français permet encore mieux de développer toutes les formes de résistance passive.

La résistance administrative

On note ainsi une sorte de résistance administrative menée par les directions dans la gestion du personnel. Elle apparaît lors de la

(44) BA-MA (Freiburg i.Br.), M281, novembre 1942, KTB amiral Mathiae.

(45) S.H.M., TT.B.44, 26/11/1942, 2 422 IN(O)P, télégramme à D.I.N. Brest.

(46) S.H.M., TT.B.44, 31/12/1942, 2 544 IN (O)P, Balland à D.C.I.N.

(47) S.H.M., TT.B.45, 22/03/1944, 5326 IN(O)P, Balland à I.D.T. Le Thiec, à Wesermünde.

(48) S.H.M., TT.B.29, 28/05/1943, C.R. entretien amiral Jardel-amiral Kinzel.

(49) S.H.M. note 19.

(50) S.H.M., TT.B.29, 01/03/1943, C.R. entretien amiral Jardel-amiral Kinzel.

(51) S.H.M., TT.B.32, 13/03/1944, 61 cab.1 : KMW Lorient à Oberwertstabs Paris, 23/02/1944.

(52) S.H.M., TT.T.8.9, 01/06/1945, interrogatoire de l'Oberbaurat Charton.

demande de l'envoi de dix ouvriers de Lorient à Reval en novembre 1942 car « l'empressement de la direction française de l'arsenal pour l'emploi du personnel comme dans le cas de Wesermünde avait cette fois diminué considérablement ». Selon l'amiral Mathiae⁴⁴, les Français fournissent une liste de dix noms, sans supplément pour pallier aux éventuelles défections ; cette liste est composée d'un ouvrier qui est en prison et de neuf ouvriers qui ont déjà refusé, à plusieurs reprises, d'aller à Wesermünde et qui, selon toute probabilité, n'iraient pas à Reval. Sur les cinq autres noms, fournis « en raison de remontrances énergiques et répétées », un seul peut être mis en route. « On aurait dû réussir à trouver 10 volontaires parmi les 3 000 ouvriers de l'arsenal si la direction de l'arsenal français avait eu, dès le début, la bonne volonté pour cela ».

L'amiral Mathiae met en cause aussi l'amiral Jardel qui, de Paris, a donné des ordres insuffisants, « à savoir l'ordre de ne donner que des noms et de n'établir aucune liste de remplacement pour les défections ». Le télégramme transmis à l'arsenal prescrit « Faire désignations sur liste générale départ y compris défaillants et non consentants convois antérieurs et fournir Autorités allemandes liste particulière ainsi établie »⁴⁵.

Le fait est que désormais, il est illusoire de s'attendre à une quelconque bonne volonté de la part des directions et d'espérer trouver des volontaires pour le travail en Allemagne. Pour obtenir les effectifs exigés par la deuxième tranche de départ en Allemagne, précise-t-on le 31/12/1942, « il faudra la contrainte... elle ne saurait être française »⁴⁶.

Les réfractaires

Le nombre de réfractaires au travail en Allemagne se multiplie dans les arsenaux : s'ils ne sont en octobre 1942 que 8 défaillants sur les 246 partants de Lorient et 6 sur les 506 prévus au départ de Brest, le refus se développe en novembre où Lorient n'envoie à Reval que 5 ouvriers sur les 10 demandés. Mais la répugnance des ouvriers contre le travail en Allemagne est manifeste en 1943 : 70 permissionnaires lorientais refusent alors de regagner Wesermünde, et lorsqu'il s'agit d'organiser, au bout d'un an, la relève des ouvriers partis en octobre 1942, l'échec est évident. Sur 142 ouvriers de l'arsenal soumis au S.T.O. et convoqués, 21 sont écartés par la visite médicale et seulement 15 acceptent de partir. Echec relatif à Lorient, mais total à Brest, Cherbourg et Indret où aucun ouvrier convoqué n'accepte le départ⁴⁷. La réponse administrative est le licen-

ciement, comme dans tous les cas où les ouvriers ne respectent pas leur affectation, mais faute d'étude précise sur ce point, on ne peut que s'interroger sur la réalité de toutes les sanctions mentionnées dans les réponses aux Allemands.

Moins d'ouvriers au travail

L'évaporation du personnel est évidente à Lorient où les effectifs de la D.I.N. passent de 3 322 le 29/06/1943 à 2 990 le 07/03/1944 ; mais, pour tenter d'éviter l'embauche directe, par les Allemands, d'ouvriers licenciés, ne préfère-t-on pas recourir à la solution plus souple de la mise en congé ou permission ? Ainsi le 26/05/1943, lorsque les Allemands exigent le retour à l'arsenal des spécialistes, dispersés par les bombardements de février et travaillant à la campagne ou comme manœuvres dans l'Organisation Todt, la réponse est que, sur les 3 470 personnes gérées par la D.I.N., 1 873 sont en congé ou permission et le reste travaille dans l'arsenal⁴⁸. Cette proportion, supérieure à la moitié d'ouvriers en congé ou permission, semble générale dans tous les arsenaux⁴⁹. L'exaspération allemande contre l'encadrement français croît avec le temps, preuve incontestable du succès de ces actions de freinage des demandes allemandes. Constamment, dans les reproches allemands, revient le mauvais rendement de l'arsenal qu'ils attribuent à la mauvaise volonté des cadres et des ouvriers. A Vichy, le 13/11/1943, le C.V. Jacquinet le dit également, mais avec satisfaction : la seule moitié présente des ouvriers d'arsenaux « travaillait le moins possible, d'accord avec les ingénieurs français ».

Les réactions allemandes contre l'arsenal français

Evincer l'encadrement français

Au printemps 1943, après les bombardements, les Allemands tentent de réorganiser, à leur profit, le travail dans l'arsenal de Lorient. Le 01/03/1943, à Paris, l'amiral Kinzel, au nom de la prévention des sabotages dans les abris des sous-marins à Keroman, et dans celui du Scorff, où sont faits les réglages de torpilles et tubes lance-torpilles, demande que « les ouvriers français qui (y) seront employés ne puissent travailler ni en équipe, ni avec leurs cadres », puis propose la « mise en congé par la D.I.N. d'environ 1 000 ouvriers qui seraient utilisés individuellement par les ateliers allemands de Lorient-Keroman ». Du côté français, Stoskopf fait des objections à ce travail individuel et l'amiral Jardel renvoie la décision à Vichy⁵⁰. Le 26/05/1943, voulant envoyer dans les chantiers extérieurs 700

ouvriers prélevés à Lorient, les Allemands acceptent sans aucune difficulté la présence d'un encadrement français avec chaque équipe. En février-mars 1944, l'amiral Mathiae, poussé selon toute probabilité par l'Oberbaurat Charton, responsable des services Machines et Constructions navales, et peut-être aussi, comme le suggère Le Puth, sous la pression d'ordres supérieurs, lance une attaque en règle contre direction et encadrement de l'arsenal de Lorient, allant jusqu'à demander le renvoi des cadres français et la gestion de la main d'œuvre française par un commissaire allemand⁵¹. L'affaire éclate à la suite d'un accord, signé avec l'Amirauté française, prévoyant la fourniture de 400 ouvriers à Keroman ; dans la version allemande, 100 seulement se sont présentés car les instructions données par l'arsenal n'ont pas été suivies par le personnel ; la réponse de l'ingénieur Renvoisé est qu'il a bien fourni 400 ouvriers dont 300 ont été renvoyés par les Allemands du fait qu'ils étaient encadrés.

L'interrogatoire de l'Oberbaurat Charton en mai 1945 lui donne l'occasion de développer ses arguments : « pour ses deux "Ressorts" (services), (il) employait 900 ouvriers français sous contrôle et direction des Allemands. Les relations étaient très bonnes de part et d'autre et le rendement très satisfaisant. Par contre, le travail de l'arsenal était lamentable... Sur 2000 Français employés, à peine 200 remplissaient leur tâche convenablement... Les ingénieurs français toléraient cet état d'esprit. Malgré l'instauration d'une conférence hebdomadaire, les Français ont continué à manifester de l'inertie et le rendement a toujours été médiocre »⁵².

Modifier le fonctionnement de l'arsenal

Au-delà des personnes, la remise en cause porte sur l'organisation financière de l'arsenal. La prime de bombardement, versée à tous, dissimulant une hausse de salaire, est remise en cause, et, le 01/03/1943, l'amiral Kinzel propose l'attribution « des primes de rendement aux ouvriers qui se révèlent bons et rapides travailleurs ». Pour Charton, en mai 1945, « il aurait fallu que tous les Français soient traités en règle directe : ceux qui ne travaillent pas étaient immédiatement renvoyés ; d'autre part la menace d'envoi en Allemagne aurait aussi ramené certains velléitaires à une meilleure conception de leurs devoirs ». « Le mal rongeur dans l'utilisation traînante de l'arsenal réside... dans le fait que l'arsenal français touche ses moyens financiers pour les salaires etc... de Vichy, sans qu'on tienne compte si on y travaille ou non », critique l'amiral Mathiae le 23/02/1944 qui poursuit « alors que

dans les entreprises françaises privées les commandes sont données avec des prix fixes de telle sorte que l'entreprise trouve son bénéfice quand le travail est bien fait et rapide, les conditions dans l'arsenal sont inverses. Les comptes étant faits après coup en régie, il en résulte, pour la commande, des frais d'autant plus élevés que le travail est plus lent et traîne davantage ». Le montant des factures dues est alors déduit des frais d'occupation payés par Vichy. Ce projet de refonte du système de règlement, en instituant un travail à forfait, vise à revoir le mode de fonctionnement des arsenaux, preuve a contrario de l'efficacité des formes de résistance passive des personnels sous encadrement français.

Le rapport aux autorités de la Libération fait le 18/08/1944 par l'ingénieur Renvoisé⁵³ est évidemment un plaidoyer en faveur de l'activité de l'arsenal sous l'occupation. Le trait y est donc forcé et l'affirmation que la D.I.N. a contribué « à une victoire dont elle n'a jamais douté » doit être lue de façon critique. Le fonds de son propos n'en reste pas moins acceptable pour l'essentiel : « Lorient où le rendement était pratiquement nul à cause de l'état d'esprit général du personnel des cadres... depuis janvier 1943, cette contribution (aux travaux allemands) a été insignifiante. Après les bombardements, le nombre maximum d'ouvriers a été employé dans des chantiers extérieurs à des travaux purement français menés à l'extrême ralenti... ». Aussi peut-il conclure que la D.I.N. a empêché « l'ennemi de tirer du personnel soumis à son pouvoir les services qu'il escomptait ».

Il ne peut par contre se prévaloir des actions déclarées de résistance, opérées au cours du travail.

La résistance par le sabotage

Liste des sabotages dans l'arsenal et la base de Keroman,

cités par Leroux dans *Le Morbihan en Guerre*.

04/12/1940	Incendie aux magasins du maître-tailleur.
26/12/1940	Incendie à la cale n° 7.
02/1941	Deux sabotages sur un dispositif à air comprimé, par l'ouvrier Lucas, militant communiste.
et 04/1941	
29/06/1941	Incendie au hangar H des Constructions navales.
11/09/1941	Trois dessinateurs, R. Le Hyaric, J. Branchoux et P. Le Goff remplacent, dans la grande salle de dessin, le portrait de Pétain par une photo de de Gaulle (révocation pour propagande gaulliste).
18/09/1941	Début d'incendie aux bâtiments en fer.
31/01/1942	Feu aux filets de camouflage entre cale 7 et ateliers de zinguage (durant une alerte, mais bombe incendiaire peu probable).
16/02/1942	Incendie de la cuve 10 du Priatec (groupe de

sabotage du Front National).

05?/1942	Tableaux de distribution électrique sabotés à la base de Keroman.
08/05/1942	Feu aux filets de camouflage sur toiture salle à tracer.
08/05/1942	Idem sur la cale n° 5.
03/06/1942	Idem sur le hangar à bois de la salle à tracer (les courts-circuits à l'origine de ces feux ont été provoqués).
10/08/1943	Le dragueur allemand 4020 (ex-chalutier Parmentier), amarré sous la grande grue, brûle pendant deux heures.
29/09/1943	Feu aux filets de camouflage de la toiture des douches de la cale n° 7.
11/11/1943	Un transformateur électrique saute à la base de Keroman. Une pompe à béton sabotée à plusieurs reprises par le chef-mécanicien qui en a la surveillance.
16/12/1943	Avarie de la porte du bassin II.
05/01/1944	Une chaudière de l'usine d'eau distillée saute (groupe d'action du réseau Cohors qui fait aussi sauter du matériel de tirage de plans).
07/01/1944	Un transformateur développeur à acétylène explose sur le quai de la grande grue.

Saboter les matériels

Les sabotages cités par Leroux ne constituent que la partie visible du phénomène : sabotages prouvés par les enquêtes de police allemande et de gendarmerie maritime, sabotages revendiqués par leurs auteurs, sabotages probables ou possibles comme un certain nombre d'incendies.

Des manifestations de résistance

Ces incidents spectaculaires, révélateurs d'une résistance ouvrière agissante, plus ou moins spontanée, visent à toucher l'opinion et à limiter le travail de l'arsenal au profit de l'occupant.

Deux attentats commis dans l'arsenal de Brest prouvent que leurs auteurs connaissent les lieux, savent que la surveillance y est limitée et ne veulent occasionner que des dégâts matériels. Le 25/03/194 à la prise du travail, entre 7 h et 7 h 30, trois explosions endommagent trois sous-stations électriques. Si les dégâts occasionnés dans l'atelier bois et au local d'armement de Laninon sont réparables en 48 h, la troisième sous-station (poste 13, « à la pointe du jour ») abrite un groupe de charge pour sous-marins, dont le moteur est détruit. Dans la nuit du 14 au 15 juillet 1942, aux ateliers des machines et des bâtiments en fer, des courroies

(53) S.H.M., TT.T8.6, 18/08/1944, rapport de l'ingénieur général des I.N. Renvoisé.

(54) AN, AJ41/683, 26/03/1942, rapport de gendarmerie ; S.H.M., TT.B28, 24/07/1942, rapport C.A. Jardel à SE.marine.

de transmission ont été coupées et neuf pompes endommagées, à la fois par projection d'acide sur la partie électrique et par introduction d'émeri dans le dispositif de graissage. Les deux I.D.T. du deuxième atelier sont accusés de n'avoir pris aucune disposition après que deux pompes mises en marche furent tombées en avarie, et de n'avoir pas rendu compte. La punition de 15 jours d'arrêts de rigueur qui leur est infligée provoque une vive réaction parmi les ouvriers qui font grève le 21 juillet de 15 à 16 h, puis le 22 juillet de 12 à 13 h 54.

Tract distribué dans l'arsenal de Brest le 21/07/1942 à 12h :

« Ouvriers de l'arsenal

Mercredi matin en arrivant au travail, les ouvriers constataient que des actes de sabotage avaient été commis dans deux ateliers de l'Arsenal : aux machines et aux Bâtiments en fer.

Tandis qu'aux Machines la chose semblait s'atténuer, aux B.F. des sanctions pleuvaient sur le personnel officier et ouvrier. C'est ainsi que 2 Officiers de Direction de travaux Monsieur LUCAS et Mr BROCHU étaient incarcérés à la Majorité Générale pour 15 jours, que Mr SALIOU agent technique recevait un blâme, et enfin que l'ouvrier Victor VALERE était puni de réduction de salaire.

Ouvriers de l'arsenal, nous sommes persuadés que vous ne laisserez pas condamner nos innocents compatriotes

sans élever une juste protestation. Aussi nous vous invitons à cesser le travail Mardi 21 Juillet de 15 h à 16 h. Ainsi vous montrerez aux autorités nazies l'éternel esprit de solidarité qui anime l'ouvrier brestois même lorsque les sanctions frappent leurs chefs.

Par contre nous tenons à prévenir les remplaçants de nos officiers sanctionnés qu'ils sont désormais considérés comme des collaborateurs et des traîtres. Mrs LE GUERN, PENNEC, et QUERE, attention, la patience des ouvriers est à bout. Vous bafouez l'honneur de tous les ouvriers de l'Arsenal en occupant une place qui ne revient qu'à nos chefs sanctionnés.

Nous saurons prendre les mesures que votre conduite méprisante impose, Messieurs rappelez-vous le châtimement promis au flic GUIVARCH...

Donc, camarades Mardi, de 15 h à 16 h, unanimement, cessons le travail pour exiger la libération immédiate de nos officiers et la levée intégrale des injustes sanctions dont nos compagnons sont les victimes innocentes.

Un groupe d'ouvriers patriotes ».

Atteindre les U-Boote

Frapper le potentiel militaire allemand est plus difficile : à défaut d'accéder aux U-Boote, objets d'une surveillance draconienne, on tente de saboter des éléments qui leur sont destinés. C'est ce que fait Charles Cadiou, mécanicien à l'usine distillatoire de Brest, chargée de ravi-



Embarquement de torpilles sur l'U.59 à Lorient

cliché E.C.P.A.

tailler en eau distillée les accus des sous-marins, lorsqu'il glisse du sel dans deux cuves et y ajoute de l'eau impropre aux accus. Son geste aurait retardé de quatre jours le départ de 5 sous-marins⁵⁵. A Lorient, l'« accident » de manœuvre, provoqué par Marcel Mellac, ouvrier grutier travaillant pour Stosskopf, n'est sans doute pas un fait unique : « En 1942, sur la demande de ces ingénieurs (Stosskopf, Giraud et Labbens), j'ai eu l'occasion, en ... accord avec le conducteur de grue Poirier, de saboter un périscope dans les conditions suivantes : pour permettre une fausse manœuvre, nous avons mis de l'eau sur le frein du tambour du chariot de la grue. Le hissage du périscope terminé, le chariot a glissé, et la glace du périscope a été brisée. Retard : 3 jours dans le départ du sous-marin. Colère des Allemands qui n'ont pas réagi. Nous avons eu souvent l'occasion de jeter à la mer des pièces des moteurs en démontage sur les sous-marins allemands. Je prévenais toujours l'un des ingénieurs cités plus haut, ceux-ci étaient contents, et nous remerciaient »⁵⁶. L'ingénieur Duval évoque dans son rapport d'activité de juillet 1947 les sabotages sur les cônes de torpilles par les ouvriers français : « A l'atelier de Tréfaven, a existé pendant tout le temps de mon séjour au port (mars 1942-avril 1943) une véritable organisation de sabotage dont le principal animateur était le chef d'équipe Barse... Le C.C. allemand Lange (chef du Ressor II) me soupçonnait et m'a, à plusieurs fois, menacé de me faire fusiller comme espion et saboteur ». Des arrestations pour sabotage ont eu lieu, et même « le 24/03/1943 à Tréfaven... les camions de la Feldgendarmarie étaient déjà à pied d'œuvre pour ramasser tout le personnel » qui n'a dû de conserver sa liberté qu'à l'intervention de son chef. Bien que mis en cause, le C.E. Barse a pu continuer à travailler, sa compétence le rendant indispensable aux Allemands. L'écho des succès des U-Boote dans l'Atlantique, nombreux jusqu'au printemps 43, leur parvenant, les ouvriers de Tréfaven, navrés, se promettent de faire plus et mieux, malgré l'étroite surveillance qui pèse sur eux.

Ces sabotages posent un réel problème aux Allemands : malgré des enquêtes en Allemagne et dans les ports occupés, ils ne parviennent pas à faire la part des causes purement techniques, des négligences humaines et des actes de malveillance dans les nombreux « incidents tech-

niques inexplicables » survenus à bord des U-Boote. Ils supposent, selon Neitzel, que « les sabotages commis sur les U-Boote ont été le fait, selon toute probabilité, du personnel allemand d'arsenal qui, seul, avait les connaissances techniques pour causer les dégâts voulus. Mais de tels sabotages étaient l'exception absolue... Les sabotages des ouvriers étrangers portaient principalement contre les installations ».

Agir contre des installations essentielles

Des négligences bien dirigées

L'enquête sur les avaries de la porte du bassin II, à Lorient, est significative des soupçons allemands. Le 24/04/1942, lors du remplissage de ce bassin, le compartiment des pompes est inondé et deux moteurs essentiels sont rendus inutilisables ; cela amène les Allemands à demander à la D.I.N. de prendre certaines précautions lors des manœuvres. Mais l'« incident » se reproduit le 16/12/1943, puis un contrôle effectué le 28/02/1944 montre que les consignes allemandes ne sont toujours pas respectées et que, depuis le 16/12, aucun travail de propreté n'a été fait dans la machinerie. Les protestations françaises de non responsabilité expliquant, par des causes techniques, l'absence d'étanchéité de la porte, conduisent l'amiral Mathiae à formuler, le 10/03/1944, des accusations graves contre la direction de l'arsenal : « vous avez mis en jeu du personnel soit absolument inutilisable, soit pourvu de mauvaise volonté. Dans le premier cas, c'est le chef de service qui en porte la responsabilité ; dans le second, elle incombe aux ouvriers... Ces doléances... témoignent d'une complète absence de soin de la part de la Direction et d'une grande indolence du côté du personnel français des bassins »⁵⁷.

La volonté d'occasionner des dégâts importants sur un matériel essentiel aux réparations de navires de guerre est évidente pour la direction allemande qui aurait exprimé sa colère contre Stosskopf, d'autant plus que, après cet « incident », survient un sabotage caractérisé.

Place à la dynamite

Le 05/01/1944, à la prise du travail vers 8 h 15, une explosion se produit à l'usine distillatoire. L'enquête révèle qu'une charge explosive avec dispositif de mise à feu d'origine anglaise, a été fixée sur deux groupes de bouteilles oxygène-hydrogène, disposées à l'intérieur des chaudières 5 et 6 ; un seul dispositif explose endommageant la chaudière 6. Le but est clair, détruire les deux seules chaudières en état de marche de

(55) A.Legrand, G.M.Thomas, *Le Finistère dans la guerre 1939-1945*, Ed. de la Cité, Brest-Paris, 1979.

(56) S.H.M., TT.T8.6, 25/12/1944, lettre du chef d'équipe Mellac M. à C.V. Charrier.

(57) S.H.M., TT.T8.4, 10/03/1944, lettre amiral Mathiae à DIN Lorient.

(58) S.H.M., TT.T8.4, 10/01/1944, P.V. de Sécurité navale.

(59) S.H.M., TT T8.6, 13/09/1944, rapport de O.E. Friant, commandant le groupe Marine Benodet à lieutenant-colonel Berthaud, chef départemental des F.F.I.



Début juin 1945, prisonniers allemands déblayant les ruines à Lorient

cliché E.C.P.A.

l'usine pour paralyser la production d'eau distillée destinée aux navires allemands ; mais le résultat n'est que partiel, car outre la chaudière 5 épargnée, il y a une réserve de 400 m³ d'eau dans les cuves de l'usine. « Que (les ouvriers) aient fourni des renseignements sur l'usine, c'est à peu près certain ; qu'ils aient favorisé la présence dans l'arsenal d'éléments terroristes, on peut l'admettre à la rigueur ; (mais qu'ils aient) perpétré eux-mêmes l'acte de sabotage (est) plus douteux », conclut l'enquête argumentant du fait qu'ils « se sont tenus jusqu'ici tranquilles » et que « jamais... ils n'ont commis de sabotage »⁵⁸. Effectivement, la destruction est l'œuvre de Pierre Ferrand, ouvrier de l'arsenal jusqu'en novembre 1943 qui participe à l'organisation d'un groupe de maquisards du réseau « Cohors Asturies » et effectue une série d'actions dont ce sabotage.

Lutter contre la déportation du travail

Le S.L.O.M. de Brest, devenu organisme de renseignements et de mobilisation clandestine, dirigé par le C.V. Clatin, désigne le 22/02/1943 l'officier des équipages Friant comme chef de service pour le sud Finistère. Son supérieur direct à Brest est le C.C. Cloarec, chef de la Section de placement des personnes démobilisées

(S.P.P.D.) et membre d'un réseau de résistance. A Quimper, le rôle officiel de l'O.E. Friant, aide aux familles et au personnel démobilisé, sert de couverture à ses activités clandestines : le travail pour le deuxième bureau Marine-Alger et la préparation de la résistance armée, non traités ici, et la lutte contre la déportation du travail des marins et pêcheurs en Allemagne. Il résume ainsi son activité :

« — Jeunes gens des classes 19-20-21-22 dont les cas ont été traités individuellement pour leur procurer la carte qui leur permettait de travailler et de circuler librement : 875 ;

— Jeunes gens et hommes libérés du camp d'hébergement qui ont fait l'objet de démarches individuelles : 207.

Dans cette lutte qui a duré 18 mois... j'ai eu à subir des affronts et des vexations sans nombre de la part des Allemands. Dans les moments où je commençais à désespérer, j'ai toujours eu les encouragements de mes chefs, lors de mes voyages à Brest... ». Pour cela, il agit auprès des services allemands et à l'intérieur des services français du travail.

Il a été introduit à la Feldkommandantur par l'ex-quartier-maître Corbier, interprète employé au bureau du service du travail en Allemagne, sous les ordres de Schmid-Koppen. Là, en février et mars 1943, l'O.E. Friant pré-

sente ses requêtes qui permettent de faire rayer de la liste de départ bon nombre des 413 anciens marins, spécialistes du fer, désignés pour l'Allemagne dans le cadre de la première-action Sauckel. Entre avril et juillet 1943, écrit Friant, « j'ai dû faire plusieurs fois par jour l'ascension des cinq étages de la Feldkommandantur. Toujours aidé par Corbier, je réussis pleinement, soit en obtenant des sursis ou plus rarement l'exemption complète ». Il défend alors les jeunes gens déclarés insoumis pour ne s'être pas présentés au recensement des classes 40 à 42, ordonné par la loi créant le S.T.O.

Dans le bureau français du S.T.O., il s'appuie sur des personnes de confiance : l'ex-second-maître Briand assure le secrétariat, l'ex-premier-maître Hamon dirige le bureau où sont classés les dossiers des jeunes recensables et où se font les désignations, et enfin Mlle Cras, rédactrice, qui les « a aidés puissamment dans la lutte contre la déportation de la population maritime ». Le manque de capacités du directeur en place jusqu'en juillet 1943 permet de « semer le désordre et de délivrer les cartes de travail obligatoire, si précieuses pour (que) les jeunes gens... (puissent) s'embaucher ou embarquer à la pêche ».

Les choses deviennent ensuite beaucoup plus difficiles. A la Feldkommandantur, où l'on a découvert le rôle de Corbier qui doit s'enfuir, les visites de Friant sont plus espacées. Un nouveau directeur, zélé et efficace, prend en main le service S.T.O. de Quimper et impose la révision des cartes de travail antérieurement délivrées. Tout détenteur d'une carte non signée par lui est exposé à l'arrestation à partir de septembre et le centre d'hébergement surveillé, destiné aux réfractaires, « regorgeait de jeunes gens arrêtés et rassemblés en vue de leur départ vers l'Allemagne ». Effectuant des « démarches incessantes, presque toujours mal reçues, discutant la moindre loi qui nous était tant soit peu favorable », Friant obtient « péniblement la libération des hommes dont (il) prenait la défense ».

Dans les bureaux S.T.O., l'organisation Friant est bien au point et il en décrit lui-même le mécanisme : « un nombre considérable de marins pêcheurs ou autres, dits « insoumis » ne possédaient pas de carte du T.O. Je me mis en rapport avec plusieurs Mairies afin qu'elles leur délivrent des cartes en blanc. Ces cartes au nombre de 674 furent remplies par nos soins et présentées à la signature du Directeur du Service du Travail Obligatoire qui confiant dans les certificats que je fournissais pour chaque cas, nous les retournait dûment signées. Les listes qui m'étaient également demandées à l'appui des certificats individuels et dont la conservation risquait de couper court à mes possibilités, étaient escamotées au fur

et à mesure par le second-maître Brand qui me les rendait. Quant aux certificats, je laissais les vrais suivrent (sic) leurs cours et je reprenais les faux quand le 1^{er} maître Hamon avait classé les dossiers des intéressés dans la case des exemptés ».

En janvier 44, la situation se durcit. Les bureaux du S.T.O. sont cambriolés par la Résistance qui enlève et incinère tous les dossiers, et cela entraîne la liquidation du système Friant : Trois employés sont arrêtés dont l'ex-premier-maître Hamon. Le second-maître Brand qui a participé au cambriolage est suspect et doit fuir ; le chef de service est blessé lors d'un attentat.

A partir de mars 44, la déportation est organisée par l'Office de Placement allemand et le rôle de Friant se limite à intervenir en faveur des marins internés à l'Hospice de Quimper. Brand, le responsable des rafles de centaines d'hommes dans la région, en majorité des marins-pêcheurs, refusant toute exemption, Friant profite de ses absences pour intervenir et il réussit ainsi « à faire libérer, sur-le-champ, les hommes mariés et par des faux certificats, et même par l'évasion, une soixantaine de célibataires ».

Le cas de l'O.E. Friant est exemplaire.

Ses opinions patriotiques, révélées par son action, rejoignent le courant d'opinion majoritaire dans les milieux maritimes, relevé dans l'exemple de Lorient : celui d'un patriotisme fondamentalement hostile aux occupants et favorable à l'Angleterre.

Maintenu en activité après novembre 1942, il a pour tâche officielle d'assurer l'encadrement social des milieux maritimes, et en particulier des marins démobilisés. Il joue dans le Sud-Finistère un rôle comparable à celui des officiers de Wiesbaden, celui de défendre, au prix de nombreuses avanies, les intérêts de la marine et de ses personnels face à la mainmise de l'Allemagne nazie. Participant aux institutions de Vichy dans le domaine de la main d'œuvre, il utilise toutes les possibilités pour saboter la collaboration. On ne peut que penser là à tous ceux qui, dans les ports, ont freiné la satisfaction des demandes allemandes par leur passivité et mauvaise volonté, ou à ceux qui se sont employés à les contrecarrer par tous les moyens.

On aborde alors les domaines, plus classiques aux yeux du public, de la résistance ouverte contre l'occupant et la collaboration, ceux qui nécessitent une véritable organisation clandestine. Dans le monde des réseaux et mouvements de résistance, les personnels de marine se retrouvent en tant que tels, que ce soit par leurs activités de renseignement ou par leur passage à l'action armée préparant la libération. □